

N° 1560 : VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES :

Vu la majoration en une seule fois de la taxe sur le foncier bâti de 8 points, votée au budget 2021, étant donné :

- la disparition de la taxe d'habitation
- le coefficient correcteur de 0.936564, affectant la part initiale de taxe foncière communale et la part départementale transférée en compensation de la taxe d'habitation,
- les besoins d'investissements communaux, en voirie, en bâtiments, en équipements publics et sportifs,

M. le Maire propose de voter les taux des taxes détaillés ci-dessous et de percevoir les produits correspondants inscrits au budget communal 2022.

Taxes	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncier bâti	44.63 % (dont 18 points du Département)	44.63 %
Taxe foncier non bâti	43.61 %	43.61 %
Taux cotisation foncière des entreprises		

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A L'UNANIMITE,

DECIDE d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière pour les propriétés bâties : 44.63 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 43.61 %

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,
Le Maire.

CERTIFIE EXECUTOIRE

Reçu en Préfecture,

Le

Publié le





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/04/2022

Reçu en préfecture le 22/04/2022

Affiché le

ID : 077-217703933-20220414-1560-DE



MAIRIE DE ROZAY-en-BRIE

Département de Seine et Marne
Arrondissement de Provins

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : Le 05 avril 2022

Nombre de Conseillers Municipaux :

EN EXERCICE : 23
PRESENTS : 14
VOTANTS : 20

Le **jeudi 14 avril 2022**, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Rozay-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Patrick PERCIK, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Mr PERCIK Patrick, Maire.

M. DE MATOS Gilbert, Mme BOGHE Fabienne, M. LEPROUST Thierry, Adjoint au Maire

M. BLANCHARD Maurice, M. DELAVAUX Jean-Claude, Mme MISZCZAK Brigitte, Mme MICHARD Céline, Mme MICHALOWSKI Sylvie, M. GRANDMAIRE Serge, M. BOULANGER Yvan, Mme BOURGEOIS Bénédicte, M. PEROCHEAU Sébastien, M. PAILLER Hervé, Conseillers Municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

Mme PIOT Valérie pouvoir à M. PEROCHEAU Sébastien
M. PETER Jean-Pierre pouvoir à M. LEPROUST Thierry
M. WILLART Stéphan pouvoir à M. PERCIK
Mme GAPPINI Valérie pouvoir à M. DE MATOS Gilbert
M. NYSSSEN Alrick pouvoir à Mme MICHALOWSKI Sylvie
Mme BIRON Nolwenn pouvoir à Mme BOGHE Fabienne

ABSENTS EXCUSÉS :

M. NASSAU Frédéric
Mme DUTARTRE Sonia
Mme FOULON Patricia

ASSISTAIT EGALEMENT À LA SEANCE :

Mme PERCIK Vénissia

Mme MICHALOWSKI Sylvie a été élue secrétaire de séance.